

#### Sommaire :

- [أول عملية لاستئصال "الثدي الوقائي" بالمغرب](#)
- [Le Centre antipoison et de pharmacovigilance certifié ISO 9001:2008 pour le Système de management de la qualité](#)
- [Le ministère de la Santé dément les allégations de rupture du stock de médicaments](#)
- [Quand Louardi liste les maux du secteur de la santé au Maroc](#)
- [Selon l'OMS, le Maroc n'accorde pas d'importance à l'allaitement maternel](#)
- [Inédit: El Ouardi nomme des infirmiers directeurs d'hôpitaux](#)
- [Polémique sur les normes techniques des cliniques privées : Le ministère de la santé s'explique](#)
- [Un traitement préventif contre le virus du sida testé avec succès en Belgique](#)
- [Hépatite C: La maladie qui tue plus que le Sida](#)
- [Rabat: 11 hôpitaux affichent de graves dysfonctionnements](#)

أول عملية لاستئصال "الثدي الوقائي" بالمغرب

hespress.com

تمكّن فريق طبي بمركز الشبيخة فاطمة التابع لمؤسسة للا سلمى لمحاربة السرطان بالرباط من إجراء أول عملية استئصال الثدي الوقائي.

وتعد هذه العملية، التي قام بها كل من الطبيبة المتخصصة في علم الثدي الدكتورة مونية العماري والطبيب الداخلي بالمستشفى الجامعي ابن سينا الدكتور عثمان الهرموشي، الأولى من نوعها في المغرب، وتهدف إلى الحد بشكل كبير من خطر الإصابة بسرطان الثدي وتتطوي أساسا على إزالة كلا الثديين وإعادة بنائه خلال العملية نفسها

، إذ يقدر أن امرأة على 500 تحمل هذا الجين. BRCA1 أو BRCA2 وتخص هذه العملية النساء اللواتي يحملن طفرات في جينات كما يجنب المرأة مواجهة قلق المراقبة باستمرار، وكذا كل ما تتطلب الحالة من فحوصات بالأشعة واحتمال لمواجهة السرطان ربما يوم ما؛ الشيء الذي يجعل المرأة في قلق دائم

للتذكير، فإن هذه العملية عرفت أساسا بعد إقدام الممثلة الأمريكية أنجلينا جولي على القيام بها، إذ عرفت نجاحا كبيرا فيما يخص الوقاية من سرطان الثدي.

## **Le Centre antipoison et de pharmacovigilance certifié ISO 9001:2008 pour le Système de management de la qualité**

**Medias24.com**

Le Centre antipoison et de pharmacovigilance du Maroc (CAPM), relevant du ministère de la Santé, a obtenu la certification ISO 9001:2008 pour le Système de management de la qualité, concernant son activité de vigilances et d'alertes sanitaires en pharmacovigilance et en toxicovigilance.

Ce certificat a été attribué au CAPM par l'organisme de certification international COFRAC, DNV-GL, le 3 mars dernier, suite à l'audit mené les 26, 27 et le 28 décembre 2016 sur les 10 processus du CAPM, indique le ministère de la Santé dans un communiqué, parvenu mardi à la MAP.

Cette certification récompense la performance du CAPM au service de la satisfaction des clients et des parties intéressées, qui implique un contrôle et un renouvellement constants des objectifs, précise la même source. Le CAPM a concentré ses efforts pour être à l'écoute de tout client, citoyen, professionnel de santé, média ou tout organisme demandeur d'information, d'analyse ou d'expertise toxicologique ou pharmacologique, en vue de répondre dans les délais les plus appropriés et d'une manière basée sur l'évidence scientifique et la plus adaptée au contexte marocain, note le communiqué. Il s'assigne également pour objectif de renforcer la surveillance épidémiologique et le développement des vigilances sanitaires, en portant une attention permanente à la sécurité des patients et en traitant toute information collectée pour améliorer continuellement la fonction et agir pour le bien être du patient et pour l'amélioration continue des indicateurs de santé et ce, en harmonie avec les grands axes stratégiques tracés par le ministère de la Santé.

Le CAPM a pour mission de contribuer aux vigilances et au traitement des alertes et de répondre aux demandes concernant l'information des citoyens sur les risques d'intoxication et d'exposition aux substances chimiques et biologiques.

## **Le ministère de la Santé dément les allégations de rupture du stock de médicaments**

**Lnt.ma**

Le ministère de la Santé dément les allégations relayées, récemment, dans des médias et les réseaux sociaux, concernant la rupture du stock et la pénurie de certains médicaments pour enfants dans les pharmacies et les hôpitaux.

Le ministère réfute les articles et commentaires publiés, ces derniers jours, par certains médias relatifs à la pénurie de certains médicaments et à la remise en cause de la faisabilité du traitement de certains médicaments, soulignant que les informations publiées à ce sujet comportent des données loin de toute vérité scientifique et technique, indique jeudi un communiqué du ministère.

La même source a relevé que la santé du citoyen est au dessus de toute autre considération et que les « informations infondées » et les allégations publiées à cet égard portent atteinte au citoyen malade et affecte les établissements d'industrie pharmaceutique marocains qui contribuent fortement à la dynamique économique et au développement du Royaume dans ce domaine.

Le ministère précise, par ailleurs, qu'il s'agit d'injections utilisées uniquement dans les hôpitaux, notamment la Vancomycine et l'Amikacine, qui sont importées de l'étranger et se trouvent en situation de monopole, notant que la rupture de ces deux médicaments n'a duré que 10 jours mais qui sont actuellement disponibles dans les laboratoires et les sociétés de distribution de médicaments au Maroc.

Concernant les médicaments composés de la Dopamine et du Phénobarbital, le ministère a expliqué qu'il s'agit de médicaments également importés et qui sont actuellement en rupture à cause du monopole, faisant observer qu'en vue de pallier à ce déficit, le département a introduit la version générique de ces deux médicaments qui seront disponibles dans les prochaines semaines et à la portée des médecins et des usagers.

« Le Maroc, à l'instar des autres pays, peut lui aussi faire face à une pénurie de certains médicaments »

Le Maroc, à l'instar des autres pays, peut lui aussi faire face à une pénurie de certains médicaments dont la majorité est importée et monopolisée, précise-t-on de même source, notant que ce manque est dû à plusieurs facteurs, notamment au manque de matières premières pour l'industrie pharmaceutique et à la rupture du produit dans le pays producteur ou au problème de qualité au niveau de la production du médicament importé.

### [Quand Louardi liste les maux du secteur de la santé au Maroc](#)

Medias24.com

Le manque en infrastructures, en équipements médicaux, en financement et en ressources humaines figurent parmi les contraintes limitant l'efficacité du Ramed, a affirmé, jeudi 3 août à Rabat, le ministre de la Santé, El Houcine Louardi.

Lors d'une réunion tenue par la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, le ministre a souligné que plusieurs régions, notamment les zones enclavées, connaissent un manque en services de santé, vu l'insuffisance et la mauvaise répartition des cadres médicaux et paramédicaux et des dispensaires.

Il a, dans ce sens, noté que le manque enregistré au niveau des ressources humaines constitue l'une des entraves majeures limitant l'efficacité du système de la santé au Maroc. Le Royaume compte en moyenne 1,5 professionnel de santé pour 1.000 habitants, alors que l'Organisation mondiale de la santé recommande 4,5 professionnels/1.000 habitants.

M. Louardi a, par ailleurs, indiqué que 52% des médecins sont répartis entre les villes de Rabat, Casablanca, El Jadida et Kénitra, tandis que le nombre d'infirmiers concentrés dans ces villes représente 32%, soulignant que bon nombre de cadres médicaux préfèrent le secteur privé, vu son attractivité.

De même, les subventions réservées au Ramed restent insuffisantes et ne répondent pas au nombre très élevé des bénéficiaires (environ 11,5 millions), a regretté M. Louardi, sachant que les premières prévisions ne tablaient que sur 8,5 millions bénéficiaires.

Dans ce cadre, il a indiqué que les dysfonctionnements relatifs à la gestion et à la gouvernance sont liés, notamment, au cumul des prestations de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et du Ramed et à la détention de plus d'une carte Ramed par un même bénéficiaire.

Le ministère œuvre pour pallier à cette situation, en mettant en place un système informatique intégré et décentralisé, en coopération avec le ministère de l'Intérieur et l'Agence nationale de l'assurance maladie (Anam), et en créant une instance régulatrice indépendante du Ramed, sous contrôle public.

Le ministre n'a pas manqué de rappeler les efforts continus déployés par le gouvernement pour faire face à ces contraintes, notamment à travers:

- l'augmentation des postes budgétaires consacrés au ministère de la Santé,
- la signature d'accords de partenariats avec le secteur privé,
- la mise en place d'un système de formation, destiné particulièrement au profit des infirmiers.

## Selon l'OMS, le Maroc n'accorde pas d'importance à l'allaitement maternel

2m.ma

Le Maroc n'accorde pas assez d'importance à l'allaitement maternel. C'est ce qui ressort du dernier rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF, réalisé en collaboration avec le Collectif mondial pour l'allaitement maternel.

Dans le détail, le Maroc ne dépense annuellement que 0,1 dollar par nouveau-né, soit seulement 2% de la somme recommandée par l'OMS et qui s'élève à 4,7 dollars. « Il faut investir 4,70 dollars par nouveau-né et par an pour porter à 50% d'ici à 2025 le taux mondial d'allaitement exclusif pour les enfants de moins de 6 mois », lit-on sur le rapport.

Pour Anthony Lake, le directeur général de l'UNICEF, l'allaitement maternel est l'un des investissements les plus efficaces et les plus rentables qu'un pays puisse faire en faveur de la santé de ses plus jeunes habitants et de la santé future de son économie et de sa société. Ainsi, il appelle tous les pays du monde à s'intéresser davantage à l'allaitement maternel qui « permettrait de sauver la vie de 520 000 enfants de moins de 5 ans et pourrait générer 300 milliards de dollars de gains économiques sur 10 ans ».

Selon le document, aucun pays au monde ne respecte entièrement les recommandations en matière d'allaitement maternel. En effet, sur les 194 pays étudiés, seuls 23 pays ont des taux d'allaitement exclusivement au sein supérieurs à 60% et seuls 40% des enfants de moins de 6 mois sont allaités exclusivement au sein.

À l'échelle mondiale, les investissements en faveur de l'allaitement maternel sont beaucoup trop faibles, écrit le rapport. A cet effet, le collectif mondial pour l'allaitement maternel recommande d'accroître les financements en vue de faire augmenter les taux d'allaitement maternel de la naissance jusqu'à l'âge de 2 ans et d'améliorer l'accès à des conseils qualifiés sur l'allaitement maternel dans le cadre de vastes politiques et programmes d'allaitement menés dans les centres de santé.

## Inédit: El Ouardi nomme des infirmiers directeurs d'hôpitaux

H24info.com

Le ministre de la Santé vient de nommer des infirmiers à la tête de plusieurs centres hospitaliers. Une première dans le système de santé marocain où ce genre de responsabilité était jusque là exclusivement réservé aux médecins.

La décision a été bien accueillie par le corps des infirmiers. Houcine El Ouardi, ministre de la Santé, a officiellement nommé cinq infirmiers aux postes de directeurs d'hôpital, mardi 1er août lors d'une cérémonie de remise des diplômes aux lauréats de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP).

Ainsi l'infirmier Aziz Chetouani a été nommé directeur de l'hôpital régional de Oujda Al Farabi, alors que l'infirmier Moulay Lakbir Misyamri, directeur de l'hôpital régional de Marrakech, Ibn Zohr.

Pour sa part, l'infirmière Ouafaa Ajroudi s'est vue nommer directrice de l'hôpital Eddarak de Berkane et Nawal Ouahbi, directrice de l'hôpital Provincial Taourirt. Enfin, Aziz Mares a été désigné directeur du centre d'oncologie d'Agadir.

Ces nouveaux cadres sont tous lauréats du deuxième cycle de la filière management sanitaire à l'ENSP.

Pour Hamza Ibrahim, infirmier et blogueur, ces nominations sont une grande première dans le système de santé marocain dans la mesure où ce genre de responsabilité était exclusivement réservé aux médecins.

«Il s'agit d'une démocratisation de l'accès aux postes de responsabilité sur la base du mérite et l'égalité des chances», a-t-il déclaré, exprimant l'espoir que cette initiative soit suivie d'autres vagues de nominations du même genre.

## **Polémique sur les normes techniques des cliniques privées : Le ministère de la santé s'explique**

**Aujourd'hui.ma**

Les professionnels dénoncent l'absence de concertation dans l'élaboration du projet d'arrêté

Il y a encore quelques jours, le projet d'arrêté relatif aux normes techniques des cliniques privées du ministère de la santé avait suscité la colère de l'Association nationale des cliniques privées (ANCP). Celle-ci avait adressé le 24 juillet 2017 une lettre au ministre de la santé lui reprochant l'absence de concertation participative dans l'élaboration du texte. L'ANCP avait aussi déploré le fait que les normes techniques contenues dans le projet d'arrêté ne tiennent pas compte des spécificités des cliniques au Maroc. Dans sa lettre, l'association avait d'ailleurs indiqué que «les cliniques privées n'ont manifestement pas été reconnues dans leurs spécificités par ceux qui ont élaboré des propositions de textes de loi, ce qui en fait des lois totalement inapplicables».

Le ministère de la santé a réagi en apportant plusieurs éléments d'explication. Tout d'abord, la tutelle rappelle que l'élaboration de l'avant-projet du nouvel arrêté des normes techniques des cliniques vient dans le cadre de l'édition des textes d'application de la loi n° 131-13 relative à l'exercice de la médecine. En effet, conformément à l'article 59 de la loi précitée et l'article 17 de son décret d'application n° 2-15-447, les normes techniques relatives à l'installation et l'équipement des cliniques, ainsi que les normes relatives à l'effectif et aux qualifications de leur personnel sont fixées par arrêté du ministre de la santé après avis du conseil national de l'Ordre national des médecins. Toujours selon l'article 59, le ministère n'est tenu de demander que l'avis du conseil national de l'Ordre national des médecins. Toutefois, la tutelle précise qu'elle «suit toujours une approche participative dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires».

Dans ce cadre, le projet d'arrêté des normes techniques des cliniques a été envoyé pour avis aux différentes directions centrales du ministère de la santé et au conseil national de l'Ordre national des médecins. Entre autres, le ministère signale très clairement avoir entamé une série de démarches participatives avec ses partenaires stratégiques, notamment avec l'Association nationale des cliniques privées et la Société marocaine des sciences médicales. Une réunion en date du 16 février 2017 s'était tenue au siège du ministère présidée par le secrétaire général du ministère et réunissant le président de l'Association nationale des cliniques privées, le président de la Société marocaine des sciences médicales et le président du Conseil syndical national des médecins spécialistes privés. A l'issue de cette réunion, plusieurs décisions importantes ont été prises. Les différentes parties réunies ont décidé d'échanger les propositions par mail pour gagner plus de temps, d'intégrer les propositions fondées de tous les intervenants dans le projet et de viser dans ce projet une adaptation de l'arrêté actuel. Par ailleurs, le ministère tient à signaler que le jour même de cette réunion, une version électronique du projet a été envoyée à ces partenaires. La tutelle a ainsi reçu les propositions et les remarques de ceux-ci.

Après les avoir étudiées, le ministère a inséré les remarques qu'il jugeait bien fondées. Ainsi, sur un total de 49 propositions, 24 ont été accordées. En rapport avec le même sujet, le ministère de la santé affirme avoir reçu un courrier de la part du conseil national de l'Ordre national des médecins en date du 27 février 2017 contenant ses remarques et propositions sur le projet d'arrêté des normes techniques des cliniques. Selon la même approche, le ministère a inséré les remarques raisonnables et fondées dans le projet d'arrêté. Après toutes ces étapes de consultations et de concertations et pour remédier au vide juridique que provoquera la non publication des textes d'application de la loi n°131-13 dans un délai qui ne devrait pas dépasser 2 ans à partir de la date de sa publication, (délai qui s'est achevé le 12 mars 2017), le ministère fait savoir qu'il était dans l'obligation d'envoyer le projet d'arrêté des normes techniques des cliniques au Secrétariat général du gouvernement (SGG), pour entamer la procédure de publication dudit projet d'arrêté dans le Bulletin officiel avant le 12 mars 2017.

Un courrier dans ce sens a été adressé au SGG la première semaine du mois de mars 2017, 5 jours plus tard le ministère a saisi à nouveau le Secrétaire général du gouvernement pour retirer le projet d'arrêté de la procédure de publication, suite aux multiples menaces de grèves dans les établissements de soins aussi bien publics que privés. Pour conclure, la tutelle relève que le projet d'arrêté des normes techniques des cliniques se veut être un nouveau cadre référentiel tendant à hausser un peu le niveau des structures de soins privées au Maroc, pour offrir aux citoyens marocains et étrangers dans le cadre

du tourisme médical des prestations de soins de qualité au même titre que dans les pays développés, tout en tenant en compte les spécificités du système marocain.

### Un traitement préventif contre le virus du sida testé avec succès en Belgique

Lalibre.be

Un médicament-vaccin contre le virus du sida a été testé avec succès en Belgique, ce qui fait du pays un pionnier européen dans la lutte contre le VIH, rapporte mardi Le Soir.

Lors d'une conférence à Paris la semaine passée, des chercheurs belges ont dévoilé pour la première fois les résultats d'une étude inédite, une première expérimentation belge pour un traitement pré-exposition contre le virus VIH.

Le traitement en question consiste des séronégatifs qui courent un risque élevé de contamination à prendre du Truvada, un médicament anti-rétroviral préventif.

Deux cents volontaires d'un groupe à risques ont participé à l'essai, un sur quatre avait signalé avoir eu, dans les trois derniers mois, des rapports avec plus de 15 partenaires anonymes, dont il ne connaissait pas toujours le statut viral.

A l'issue de l'expérimentation, aucun des 200 patients n'a été contaminé. "C'est un résultat remarquable", commente Kristien Wouters, de la clinique ARC de l'Institut de médecine tropicale d'Anvers, qui a mené l'étude. "C'est même mieux qu'un vaccin, puisque cela protège complètement si l'on prend bien ses médicaments. Aux Pays-Bas, dans une étude comparable, ils ont constaté une contamination", explique la chercheuse.

### Hépatite C: La maladie qui tue plus que le Sida

Leconomiste.com

Le Maroc parmi 28 pays représentant 70% de la charge mondiale de l'hépatite chronique

Malgré la disponibilité des génériques, seulement 1,8% des patients sont pris en charge



LA célébration de la journée mondiale contre l'hépatite C, le 28 juillet, remet sur le tapis le faible taux de dépistage et de diagnostic de cette maladie mortelle. Le Maroc est un des pays les plus touchés. Selon les dernières statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il figure parmi les 28 pays ayant la plus forte charge de morbidité. Sur ce total, 11 pays concentrent près de 50% de la charge mondiale de l'hépatite chronique.

Les 17 restants, dont le Royaume, ont également une prévalence élevée et totalisent, avec les pays susmentionnés, 70% de la charge mondiale. mondiale plus forte encore pour venir à bout de cette pandémie qui tue chaque année près 2 millions de personnes. C'est la 7e cause de mortalité bien avant le Sida. Au Maroc, la situation est alarmante. Le ministère de la Santé a annoncé un plan d'éradication à l'horizon 2025. Il n'existe, pour le moment, aucune étude épidémiologique vraiment fiable et précise sur la prévalence du virus HCV dans la population marocaine.

Pour Dr Salim El Guermaï, DG des Laboratoires Galenica, le nombre de patients traités reste extrêmement faible puisque seulement 1,8% des patients ont été pris en charge à ce jour, d'après les statistiques médicales. «L'industrie pharmaceutique marocaine a fait ses preuves dans la maîtrise de la qualité, de l'efficacité et de la sécurité. L'offre thérapeutique est à jour et disponible avec les anti-viraux directs. Les hépatologues, même s'ils ne sont pas assez nombreux, sont vraiment au fait des dernières nouveautés thérapeutiques», ajoute ce pharmacien. Actuellement, les traitements accessibles sont disponibles et remboursables.

Les médicaments génériques (Galenica, Pharma 5...) sont 60% moins chers que les médicaments princeps présents en Europe et aux Etats-Unis... «Il faut rester lucide. Le pouvoir d'achat au Maroc reste très faible. La santé ne figure pas en priorité dans les dépenses. En l'absence, donc, d'une couverture médicale et d'une prise en charge pour tout le monde, l'accessibilité à la santé restera insuffisante », précise Dr El Guermai.

«On ne doit plus mourir de l'hépatite C!», s'indigne ce pharmacien. Au niveau mondial, tout le monde s'accorde à dire que l'hépatite virale est un problème majeur de santé publique et qu'il faut agir d'urgence. Le plan national de lutte et de prise en charge a été étudié, selon une approche nouvelle participative basée sur les dernières recommandations thérapeutiques de l'OMS. Cette organisation a déclaré, vendredi dernier, vouloir éradiquer le virus de l'hépatite chronique d'ici 2030. Un bilan qui ne semble pas «exagérément ambitieux» pour l'organisation.

#### De nouvelles infections

SELON l'OMS, on continue d'observer de nouvelles infections principalement par le virus de l'hépatite C. La proportion d'enfants porteurs d'une infection chronique par le VHB a été ramenée à 1,3% en 2015 contre 4,7% avant l'introduction des vaccins. Le vaccin contre l'hépatite B prévient environ 4,5 millions d'infections par an chez l'enfant. Toutefois, 1,75 million d'adultes ont contracté une nouvelle infection par le VHC en 2015. Et ce, en grande partie à cause de l'injection de drogues et

des injections à risques dans les structures de soins dans certains pays. L'hépatite virale a tué 1,34 million de personnes dans le monde. Un chiffre comparable à celui de la tuberculose et dépassant celui du VIH.

### **Rabat: 11 hôpitaux affichent de graves dysfonctionnements**

le360.ma

Plusieurs hôpitaux de la capitale souffrent de nombreux dysfonctionnements. Cela va du manque d'appareils médicaux à l'insuffisance de personnel soignant. Cette mauvaise gestion des CHU de Rabat nuit aussi bien aux malades qu'au personnel de santé.

Plusieurs hôpitaux et centres hospitaliers de la capitale affichent, aujourd'hui, une situation désastreuse. Un état de fait qui oblige les acteurs du secteur médical à tirer la sonnette d'alarme. La Fédération nationale de la santé révèle ainsi plusieurs dysfonctionnements qui, dans la ville de Rabat, lamentent ce secteur. Concrètement, dix hôpitaux relevant du centre hospitalier universitaire Ibn Sina, ainsi que l'hôpital provincial Moulay Youssef, ont atteint un état de détérioration très avancé, rapporte le quotidien Assabah dans son édition de ce mercredi 2 août. Et le quotidien de préciser que le Centre hospitalier Ibn Sina souffre d'une mauvaise gestion et d'une stratégie de développement défailante.

#### **Manque de personnel soignant**

Le CHU Ibn Sina affiche, par ailleurs, une incapacité à accueillir les patients. La situation est dès lors désastreuse au niveau du traitement des malades et des prises de rendez-vous pour les interventions chirurgicales, sans parler du manque de plusieurs produits nécessaires à certaines analyses médicales et du manque de personnel soignant.

Assabah rapporte également que le CHU Ibn Sina n'a pas mis en place de programmes forts en matière de maintenance des équipements médicaux. Résultat, les pannes de machines telles que les scanners sont fréquentes. Et ce n'est pas tout: le mauvais stockage des sachets de sang a maintes fois entraîné leur destruction.

Outre les malades, les premières victimes de cette situation sont les employés du centre hospitalier qui souffrent, chaque jour, de violences verbales et parfois mêmes physiques de la part des patients, à en croire Assabah.